**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 10 (1865)

**Heft:** 15

Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève. — Nous empruntons au Journal de Genève les mutations survenues depuis quelque temps dans le cadre des officiers d'artillerie du canton.

Ont été promus au grade de capitaine de batterie dans l'élite et la réserve, en remplacement de MM. Magnin et Deleiderrier, MM. les premiers lieutenants Veyrassat et Auvergne. Ont été promus au grade de lieutenant, MM. les premiers sous-lieutenants Brochet, Forget et Schæck; au grade de 1er sous-lieutenant, MM. les seconds sous-lieutenants Müller, Raichlen et Aubert. Enfin M. Diel, aspirant, a été promu au grade de second sous-lieutenant.

## AVIS.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient disposer des nos du 15 janvier et du 10 février 1865 de la Revue militaire suisse et de la Revue des armes spéciales en faveur de l'Administration de ce Journal, sont priés de les lui adresser sous bande et sont autorisés à en prendre le prix en remboursement sur la poste.

La Revue militaire suisse paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Elle publie en supplément, le 15 de chaque mois, une Revue des Armes spéciales.

Conditions d'abonnement: Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour l'Etranger, franc de port, 13 fr. par an; 4 fr. par trimestre. — Turquie et Valachie, franc de port, 20 fr. par an. — Numéros détachés: 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. Bocca, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction s'adresser au Comité de Rédaction de la Revue militaire suisse.

### ANNONGE.

# ESSAI SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA SUISSE

раг А. DE MANDROT, lieutenant-colonel à l'état-major fédéral.

PRIX: 60 cent.

Adresser les demandes à l'administration de la Revue militaire suisse.